

# Accompagnement budgétaire

Rencontrez un conseiller en économie sociale et familiale pour obtenir des conseils sur votre budget.

## Pendant la crise sanitaire

Les entretiens avec un conseiller en économie sociale et familiale sont possibles en prenant rendez-vous au 02 28 25 27 74 ou par mail sur : [action.sociale@saint-herblain.fr](mailto:action.sociale@saint-herblain.fr)

## En bref

La Ville de Saint-Herblain propose des entrevues avec des conseillers en économie sociale et familiale pour donner aux usagers :

- des informations sur leurs droits et sur les dispositifs d'aide existants ;
- des conseils, notamment dans la prévention du surendettement ;
- un accompagnement dans la gestion de leur budget ;
- un soutien dans la négociation avec les créanciers (organisme bancaires ou de crédits à la consommation, assurances...) ;
- un appui lors de la constitution d'un dossier de surendettement.

## Pour qui ?

Tout Herblinois qui ne perçoit pas de prestations de la Caisse d'allocations familiales (Allocations de soutien familial (ASF), Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), Allocations familiales).

## La démarche

Pour rencontrer et être suivi par un conseiller en économie sociale et familiale, il convient de prendre rendez-vous auprès de la direction de la solidarité au 02 28 25 27 74.

## Bon à savoir

### Points conseil budget

Il est également possible de se rendre à des permanences sans rendez-vous.

Celles-ci sont assurées par deux associations spécialisées - APIB (Agir pour l'Intégration Bancaire) et CRESUS (Chambre régionale de surendettement social) – et les conseillers en économie sociale et familiale de la Ville de Saint-Herblain ou de Nantes.

Elles ont lieu sans RDV le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, de 9h à 12h au Carré des Services

Pendant la crise sanitaire, il est nécessaire de prendre rendez-vous au 02 40 99 29 04.

Elles sont ouvertes à tous les Herblinois et Nantais qui souhaitent :

- connaître leurs droits et les aides existantes ;
- obtenir des conseils sur son budget ;
- comprendre les documents bancaires ;
- être informés sur le surendettement.

## **Permanences juridiques de la Chambre régionale de surendettement social**

La Chambre régionale de surendettement social reçoit également les usagers qui souhaitent des conseils délivrés par un juriste. Les rendez-vous sont ouverts à tous les Herblinois qui souhaitent spécifiquement :

- des informations sur la procédure de surendettement ;
- des conseils juridiques et /ou une médiation en cas de litige avec leur banque ou autre créancier.

Les rendez-vous ont lieu le 1<sup>er</sup> lundi après-midi de chaque mois au CCAS de Saint-Herblain. La prise de RDV se fait auprès de l'association : 02 40 72 40 05 ou [par leur site internet.](#) (<http://www.cresuspaysdelaloire.fr>)

## **Contacts**

Direction de la solidarité - Centre communal d'action sociale CCAS  
Hôtel de ville  
2 rue de l'Hôtel-de-Ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain cedex  
02 28 25 27 95  
[action.sociale@saint-herblain.fr](mailto:action.sociale@saint-herblain.fr) (<mailto:action.sociale@saint-herblain.fr>)

## **Horaires**

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30